



## Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application.*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire.*

*Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique DIFEND*

*de la société* GLOBACHEM NV

enregistrée sous le n°2020-0749

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables

### Informations générales sur le produit

Nom du produit	DIFEND
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	GLOBACHEM NV Brustem Industriepark Lichtenberglaan 2019 3800 Sint-Truiden Belgique
Formulation	Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)
Contenant	30 g/L - difénoconazole
Et	dont les origines détaillées sont décrites en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	2140346
Numéro d'AMM	2140189
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 31/05/20

Pour le directeur général et par délégation  
*La directrice des autorisations*  
*de mise sur le marché*

  
Marie-Christine de GUENIN